

Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 Avril 2008 / Maintenance de compétences

Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 Avril 2008 / Maintenance de compétences

 Formation

 Sessions sur demande

 Certificat

 Formation présentielle

 7 heures

Référence de la formation: FR-IN20m

Version: 25.04.2024. Vous trouverez toutes les informations actuelles sur <https://academie-fr.tuv.com/s/FR-IN20m>

Cette formation vous permet de maintenir vos compétences dans le domaine du contrôle d'étanchéité de réservoirs enterrés de liquides inflammables.

Les évolutions techniques (nouveaux appareils de contrôle), les particularités des différents appareils sur le marché ainsi que les bonnes pratiques vous seront présentées, vous bénéficierez du retour d'expérience du formateur et des autres participants.

Il est rappelé que la norme ISO 17020 selon laquelle les organismes de contrôle sont agréés stipule que les organismes doivent :

« § 8.3 Programmer les phases nécessaires de formation qui comprennent :

- Période d'initiation,
- Période de supervision,
- Formation professionnelle continue.

Les objectifs

Maintenance de compétences

- Maintenir ses compétences dans le domaine du contrôle d'étanchéité.
- Se mettre à jour sur les évolutions techniques (nouveaux appareils de contrôle), les exigences techniques et connaître les particularités des différents appareils sur le marché.
- Partager le retour d'expérience et les bonnes pratiques en matière de contrôle des réservoirs.
- Acquérir une bonne compréhension du contexte technique et réglementaire afin de maîtriser les opérations d'achats de matériel, les prestations de contrôle, etc. dans le domaine des réservoirs

enterrés.

Le public ciblé

- Sociétés agréées selon la norme ISO 17020* pour le contrôle d'étanchéité.
- Directions Industrielles, Techniques, Qualité-Sécurité-Environnement d'entités disposant de réservoirs enterrés relevant de l'arrêté du 18 avril 2008.

Les prérequis

Formation initiale sur le sujet, connaissance de la législation et des normes en vigueur, expérience en matière de contrôle d'étanchéité.

Le contenu de la formation

Matin:

- Rappels sur le contexte réglementaire
- Rappels sur le contrôle acoustique
- Partage de retour d'expérience, mise en évidence des bonnes pratiques
- Présentation des évolutions du matériel
- Démonstrations par le formateur et pratique des différents participants sur cuve de démonstration avec 8 appareils acoustiques de marques et de modèles différents

Après-midi:

- Atelier pratique jusqu'à 15h

Les participants ont la possibilité d'apporter leurs propres appareils s'ils le souhaitent.

Les participants n'ayant pas besoin d'un certificat de maintien de compétences peuvent partir à partir de 15h.

- QCM théorique
- Validation par la pratique : résolution d'un cas pratique sur un scénario différent pour chaque participant

** Il est rappelé que la norme ISO 17020 selon laquelle les organismes de contrôle sont agréés stipule que les organismes doivent: «§8.3 Programmer les phases nécessaires de formation qui comprennent:*

Une période d'initiation, une période de supervision et la formation professionnelle continue.»

Méthodes pédagogiques

- Rappels sur la théorie, partage de retour d'expérience, pratique sur cuve de démonstration, examen de validation des compétences.

Modalités d'évaluation

- Epreuve écrite
- Epreuve pratique

Informations importantes

Le plus TÜV Rheinland

Des focus sont réalisés chaque année afin d'approfondir chaque fois des points différents, en fonction de vos besoins et des demandes du COFRAC.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter avant de procéder à l'inscription en envoyant un mail à formation@fr.tuv.com. Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à votre besoin de formation.

© TÜV, TÜEY and TUV are registered trademarks. Utilisation and application requires prior approval.